



PREFET DE LA REGION LORRAINE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Affaire suivie par Philippe GOEDERT

☎ 03.87.37.97.77

✉ philippe.goedert@lorraine.pref.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

à

Destinataires in fine

1381

METZ, le 12 JUIL. 2011

OBJET: Comité de suivi du projet Alzette-Belval
Mise en place d'un premier comité technique

P. J. : Compte-rendu du comité de suivi du 21 juin 2011

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu du premier comité de suivi du projet Alzette-Belval, qui s'est tenu à la Préfecture le 21 juin 2011.

Je vous rappelle la nécessité de nous transmettre le plus rapidement possible les coordonnées de la personne qui vous représentera dans le cadre du prochain comité de suivi, mais également au sein des comités techniques à venir.

Lors de la réunion du comité de suivi Alzette-Belval, il a en effet été décidé de mettre en place des comités techniques afin d'aborder dans le détail, différents sujets importants dans le fonctionnement du territoire de l'OIN Alzette-Belval.

Parmi ces sujets, la préoccupation liée aux fréquentations du site de Micheville apparaît de manière récurrente compte tenu notamment des fréquentes intrusions d'engins motorisés et de l'ampleur des dépôts sauvages de déchets divers.

Cette situation, préjudiciable en termes de sécurité, de salubrité, mais aussi d'image du territoire, nécessite la mise en œuvre de mesures efficaces et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés.

Aussi, je vous invite à la réunion du premier comité technique sur le thème de la gestion au quotidien du site de Micheville.

Cette réunion, qui sera présidée par Madame la Sous-préfète de Briey et Monsieur le Sous-préfet de Thionville, se tiendra le **mardi 6 septembre 2011 à 10H30 à la Sous-préfecture de Thionville, salle de réunion du 2e étage.**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir mandater pour assister à cette réunion, la personne chargée de représenter votre structure.

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

Destinataires

- . Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
- . Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle ou son représentant
- . Monsieur le Président du Conseil Général de Moselle ou son représentant
- . Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette ou son représentant
81 rue de la Fonderie - 57390 AUDUN LE TICHE
- . Monsieur le Préfet de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- . Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Moselle ou son représentant
- . Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- . La Mission de préfiguration Alzette-Belval
- . Monsieur Christian Dournon, expert
101 rue de la Côte - 54000 NANCY
- . La chambre régionale d'agriculture
- . Le Mouvement InteRAssociatif pour les besoins de l'Environnement en Lorraine. Lorraine Nature Environnement (MIRABEL LNE)
9 allée des Vosges - 55000 BAR-le-DUC
- . L'association Empreinte Positive
3 rue de la Tour - 57390 REDANGE
- . Le Conservatoire des sites Lorrains
14 rue de l'Eglise - 57930 FENETRANGE
- . AGIRR. Membre de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)
Mairie de vigy - 57640 VIGY
- . La Représentation locale de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
7 rue du Pont - 57525 TALANGE
- . Lorraine Qualité Environnement (LQE)
62 rue de Metz - BP 83333 - 54014 NANCY Cédex -

Copie :

- . Monsieur le Sous-Préfet de Thionville
- . Madame la Sous-Préfète de Briey

COMITE DE SUIVI ALZETTE-BELVAL

Compte-rendu de la réunion du 21 juin 2011

Introduction de M. le Préfet :

Il est rappelé les enjeux de ce projet phare pour la région Lorraine en lien avec le développement du côté du Grand Duché de Luxembourg.

M. le Préfet évoque la gouvernance entre l'Etat et les Collectivités locales (CRL, 2 CG, CCPHVA) ainsi que la nécessaire concertation avec les associations à mener dès en amont de la création de l'EPA afin de construire par le dialogue et l'échange, un projet exemplaire en matière de ville durable .

CRL (M. ABATE) : cette approche est partagée. Elle permettra d'anticiper au mieux et de régler les difficultés. Ce projet a pour point fort de ne pas consommer de surfaces utiles ou de surfaces naturelles en se réappropriant une friche industrielle. Il a également comme objectif d'être exemplaire en terme de qualité de construction des bâtiments et de prise en compte plus largement du développement durable.

Il est rappelé que le projet urbain devra également s'intéresser au bâti existant (réhabilitation et rénovation thermique) afin d'éviter une fracture entre les aménagements nouveaux et les quartiers anciens.

CCPHVA (M. PARTHENAY) : rappelle que ce projet a été labellisé « EcoCité » et qu'il se devra donc d'être exemplaire en terme de développement durable. Par ailleurs, l'opération d'intérêt national constitue un symbole pour ce territoire en terme d'image par la reconquête d'une ancienne friche sidérurgique.

Mission de préfiguration OIN (M. GAUTHIER) : dans le cadre de la présentation qui est faite (jointe en annexe), il est précisé que la carte des propositions d'aménagement de l'opération d'intérêt national est un support de discussion avec les collectivités locales et l'Etat et qu'en aucun cas, les projets pris individuellement ne sont actés ou figés sur le terrain.

DREAL (M. LIGER) : le projet OIN se déroulera en plusieurs phases et sur de nombreuses années. Une réflexion sur les documents d'urbanisme permettra de synthétiser les différents enjeux du territoire et chacun des projets se mettra en place peu à peu.

CG 57 (Mme CHAMPIGNY) : rappelle les antécédents du projet qui date du milieu des années 80. Le projet routier de désenclavement de la Vallée de l'Alzette a été jugé nécessaire afin de répondre aux enjeux de saturation aux heures de pointe de la route départementale concernée. La déclaration d'utilité publique de 2005 a été prorogée pour 5 ans en 2010. Elle précise que le 22 juin 2011, une réunion se tiendra entre les deux conseils généraux maîtres d'ouvrage afin de travailler ensemble sur la suppression, réduction et compensation des impacts : il s'agit de présenter un dossier sérieux à la Commission Nationale des Paysages et de la Nature (CNPN) qui statuera fin novembre et début décembre sur les aspects faune et flore de ce dossier.

CG 54 (M. ARIES) : précise que le CG 54 est ouvert à cette réflexion relative aux impacts du projet routier sur les milieux mais rappelle que ces impacts induisent une augmentation de 30 % du coût global du projet routier.

Empreinte positive : M. LANGLOIS précise que la prise en compte de la biodiversité n'a pas de prix par rapport aux générations futures. Il rappelle que la route, notamment sur sa partie meurthe-et-mosellane, impacte très fortement le corridor écologique au droit de la boucle de Rédange.

MIRABEL (M. VIRRION) : indique que ce corridor est situé entre deux zones NATURA 2000 situées au Luxembourg et que la partie meurthe-et-mosellane du projet routier est en effet la plus impactante et nécessitera de regarder de près l'ensemble des mesures compensatoires à mettre en oeuvre.

L'opération d'intérêt national ne doit pas se baser sur cette route en tant qu'élément structurant du projet d'aménagement.

Le Conservatoire des sites lorrains (M. SALVI) fait part de son étonnement alors que dès 2003, l'EPFL avait confié 85 hectares en gestion au CSL au regard de la richesse de sa biodiversité.

Le CSL sera très attentif au projet aux côtés des associations. Il souhaite néanmoins dédramatiser le débat notamment par rapport à la taille des zones qui seront urbanisées dont l'enveloppe sera peu consommatrice d'espace par rapport à la globalité du territoire concerné.

Il précise que la thématique de la mobilité se devra d'être étudiée finement notamment par rapport à 2 enjeux : la voie ferrée entre Fontoy et Belval et le fait que la route du CG 54 s'arrête à Tiercelet à quelques kilomètres de l'autoroute A 30.

Le CSL évoque les mesures de réduction d'impact et souhaite également que l'on cesse de « marchandiser » la préservation de la biodiversité par rapport à son coût.

Le CSL souhaite être présent à la réunion du 22 juin avec les deux conseils généraux et les associations et propose une visite sur le terrain.

CLCV (M. PINT) : signale que le volet logement et habitat est particulièrement important sur le projet de l'OIN. Il partage avec le CRL l'enjeu de la rénovation de l'habitat ancien existant et celui de la mixité sociale qui doit être avéré dans ce projet. Il pose la question à l'assemblée d'inviter les bailleurs sociaux du périmètre concerné.

Ligue LQE (M. MARION) : confirme l'enjeu de la mobilité lié à ce projet, à l'image de villes durables comme Fribourg en Allemagne où la mise en place des transports en commun précède la construction des nouveaux quartiers. Il souhaite faire partie du comité technique lorsque seront abordées les thématiques transports, formes urbaines, eau, énergie, bruit, nuisances et biodiversité.

Le Préfet rappelle que sur les aspects « questions routières », la réunion du 22 juin permettra d'examiner finement les projets des deux conseils généraux et les mesures proposées.

CG 54 (M. ARIES) : souhaite rappeler que les conseils généraux sont compétents en matière d'environnement et sont partenaires du Conservatoire des Sites Lorrains : le projet routier du CG54 réutilise l'emprise d'une ancienne route en impactant le moins possible la friche de Micheville, tout en permettant de desservir les plateformes basses où seront créés logements et activités. Le conseil général de Meurthe-et-Moselle n'est pas fermé à une discussion avec les associations pour la création d'espaces naturels sensibles qui représenteront au total 115 hectares. Les mesures de réduction des impacts sur l'environnement représentent 1,5 M€ alors même que la partie meurthe-et-mosellane n'accueillera que 3 000 à 5 000 véhicules légers par jour contre 20.000 véhicules par jour pour sa partie mosellane.

Mission de préfiguration (M. GAUTHIER) : le projet routier ne constitue pas l'armature de l'opération d'intérêt national. En revanche, les propositions formulées tiennent naturellement compte de ce projet dont la déclaration d'utilité publique date de 2005, soit bien avant l'engagement de la mission de préfiguration.

CG 57 (Mme CHAMPIGNY) : la prise en compte de la biodiversité ne se résume pas à court terme aux seules nuisances générées par la route. Il est préférable de travailler sur la gestion à long terme des espaces naturels sensibles projetés. Elle rappelle que les terrains concernés étaient jadis occupés par les usines dont les friches ont été recolonisées par la nature.

EPFL (M. GAUTHIER, en plus de la responsabilité de la mission de préfiguration, est également directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine) précise que l'Etablissement Public Foncier de Lorraine est propriétaire de la friche de Micheville qui ne cesse d'être le siège de dépôts sauvages de tout genre et d'intrusions d'engins motorisés.

Le projet d'EcoCité constitue donc une occasion pour protéger définitivement et mettre en valeur ce site.

CSL(M. SALVI) :une doctrine nationale est en cours d'écriture qui devrait à l'avenir privilégier l'évitement des impacts des projets sur l'environnement avant même de réfléchir sur leur réduction.

CCPHVA (M. PARTHENAY) : la friche de Micheville représente 350 hectares et l'urbanisation telle que prévue dans l'Ecocité n'occupera que 70 hectares qui tiendront compte de l'environnement.

Il rappelle que la population riveraine est excédée par les nuisances générées par le trafic aux heures de pointe et qu'il y a donc nécessité de faire ce contournement, certes, en tenant compte de la biodiversité, mais aussi du bruit et de la pollution qui sont supportés tous les jours par les habitants.

Il rappelle que le GECT sera le lieu de discussion avec les Luxembourgeois sur les questions de mobilité et qu'il s'agit de trouver la bonne mesure entre Environnement et Biodiversité d'une part et perspective de développement du territoire, d'autre part.

CG 54 (M. ARIES) : en phase avec M. PARTHENAY, il s'agit de trouver pour ce projet un compromis entre développement durable, accessibilité et coût.

CG 57 (Mme CHAMPIGNY) : le CG 57 confirme qu'il invite également le CSL (en sus des associations déjà réunies en décembre 2010 avec la DREAL et le CETE de l'Est) à la réunion avec les associations du 22 juin 2011 pour décliner par mesure la prise en compte de l'environnement dans son projet.

Empreinte positive : propose d'inviter les Luxembourgeois concernés par le corridor NATURA 2000 et souhaite disposer d'un document précis sur les différents impacts du projet routier.

Le Préfet de Région rappelle que la route a été déclarée d'utilité publique. Elle ne constitue pas pour autant l'objet principal de l'OIN. L'établissement public d'aménagement sera créé à l'automne et jouera en quelque sorte le rôle de tour de contrôle. Le conseil d'administration de l'EPA validera les projets à mener.

En conclusion, le préfet :

- Demande aux associations de bien vouloir lui confirmer par courrier leur participation à la Commission de suivi installée ce jour et qui devrait se réunir deux fois par an
- Demande de désigner un représentant à la commission de suivi et aux comités techniques qui seront mis en place sur les différentes thématiques (environnement, énergie, eau, ...)
- Propose que ce comité de suivi puisse se transformer en conseil de développement de l'EPA à la création de celui-ci.

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,

Christian DE LAVERNEE